



Repartition des biens entre freres et soeurs

Par **renee60**, le **27/03/2010** à **18:20**

Bonjour,
apres la vente d'une maison suite a un heritage ,etant 4 fresres et soeurs,je ne suis pas d'accord sur la repartitions du montant pour chacun de nous ,sommes differentes pour les 4 ,etant seule a contestée,si je ne signe pas mon accord les autres toucherons t'ils leurs pars si je ne signe pas.
je vous remerci d'avance pour votre reponse